

C. C. WEPPE

EXTRAIT des DELIBERATIONS

Communauté de Communes  
du Pays de Weppes

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 17 mars 2015Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,  
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

*Le dix sept mars deux mille quinze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de, après convocation légale faite le 10 mars 2015, sous la présidence de Monsieur Michel DELEPAUL, Président.*

NOMBRE  
de conseillers  
en exercice : 24  
de présents : 17  
de votants : 21

**Etaient présents** : Mmes BLONDEL, BOCHER, CANADA, DE VRIEZE, LEGRY, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, DE BEURMANN, DELEPAUL, GALAND, LECLERCQ, LEDOUX, MASSON, VAN DRIESSCHE, WAYMEL, WOLFCARIUS.

**Absents** : Mme SLEMBROUCK, MM. BRAME et HOURIEZ

**Pouvoirs** : Mme ACCART à M. WOLFCARIUS, M. COEVOET à M. MASSON, Mme ELOIRE à M. LEDOUX, Mme RIQUE à M. DELEPAUL.

=====

**Renouvellement de la composition de l'EPF Nord – Pas-de-Calais :**  
**Désignation des représentants**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Décret n° 2014-1736 du 29 décembre 2014, et notamment l'article 6, a modifié la composition au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier du Nord - Pas de Calais.

Le Conseil d'Administration devra être renouvelé par arrêté préfectoral dans les 6 mois à partir de la publication du décret, soit avant le 30 juin 2015.

En conséquence, il est nécessaire que les assemblées des communautés d'agglomération et des communautés de communes procèdent à l'élection de leurs représentants titulaires et suppléants.

La Communauté de Communes des Weppes a donc la possibilité de déposer pour cette élection la candidature d'un titulaire et d'un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de proposer à l'élection des représentants des communautés d'agglomération et de communes la candidature de :

- Titulaire : M. DELEPAUL Michel
- Suppléant : M. BORREWATER Michel

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL



Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le

**SLO**